



# La Colline

CHRONIQUE

## Recette transformatrice pour le solstice d'été

Nicolas Pilon

Rédacteur en chef adjoint au contenu écrit

Alors que les tambours du retour scolaire résonnent de plus en plus fort, la nation péjiquiste rassemble ses énergies au traditionnel Sommet du Lac dans l'optique de préparer la 68<sup>ème</sup> législature. Cette mise en scène porte une valeur considérable : c'est le moment de l'année où les projets de loi seront testés pour la première fois, où la viabilité et la pertinence du principe et de sa direction générale se frotteront à nos interrogations, commentaires et critiques; le tout, évidemment, sans entrer dans l'argumentation, apajage de la simulation elle-même. En langage péjiquiste, c'est le moment de l'année où les porteuses et porteurs se feront lyncher sans réellement pouvoir répondre. Donnez-leur votre amour, elles et ils ont travaillé fort!

Plus qu'une audition, le Sommet est une forme de solstice intellectuel d'été préparant la table annuelle de l'illumination de fin d'année, cette bulle cristallisée qu'est la simulation – incompréhensible pour la plupart des non-participant.e.s, mais ô combien semblable aux boules de Noël pour nous. Un véritable petit monde où Gabriel Laurence-Brook jouera formellement le rôle du Père Noël alors que nous serons les petits lutins. On parle de cette préparation fiévreuse du jour un au jour J qui permet chaque année la construction d'une tradition,

d'un édifice où des pierres s'ajoutent en portant la gloire du PJQ toujours plus haute. La mémoire de nos prédécesseur.e.s se retrouvent dans les petites coutumes et habitudes propres à toutes nos activités et dans l'expérience et la compréhension de nos sages ancien.ne.s. Bref, la culture du Parlement Jeunesse du Québec

*Être soi-même peut être une tâche ardue dans un univers social souvent difficile et rempli de défis. Être une partie d'un tout conscient l'est vraisemblablement encore plus. Partant.e.s pour y parvenir?*

non seulement mérite notre attention, mais elle nous appelle.

La volonté de participer à quelque chose de plus grand que soi se cultive ultimement chez l'individu. Elle se construit, se travaille et s'alimente. Nous avons toutes et tous des raisons qui justifient notre participation. Certaines sont extravagantes, d'autres sont bien ordinaires. Certaines impliquent un plaisir dans le jeu, d'autres une version carriériste de soi-même. La plupart sont probablement légitimes. Pourtant, s'il est une chose qui dépasse toutes ces raisons et, donc, qui mérite d'être applaudi et cajolé, c'est l'esprit englobant le groupe. L'esprit légué par quelques journées endiablées comporte cette fibre de gran-

deur, de dépassement de soi et de compréhension élargie. Ces émotions fortes, concluantes parce que réelles, poussant chacune et chacun vers un centre gravitationnel chaque année reconstruit; cette présence puisant dans la quintessence de la culture péjiquiste sous une nuance qui, chaque année, se renouvelle. Se pencher sur

un esprit, c'est penser le *nous* avec le *je*, penser l'équipe avec l'individu, réfléchir le corps et ses fonctions avec celles des membres. Être soi-même peut être une tâche ardue dans un univers social souvent difficile et rempli de défis. Être une partie d'un tout conscient l'est vraisemblablement encore plus. Partant.e.s pour y parvenir?

Mais à la limite, mis à part le plaisir potentiel, les amitiés probables, les avancées intellectuelles, les remises en question, les difficultés constructives et tout le tralala, pourquoi se donner tant de mal? Voilà une question légitime. Quel est son *telos*? Chaque personne aura possiblement sa réponse, mais je tenterai la mienne. Le *telos* d'un esprit solide et capable, au PJQ, renvoie à

la nécessité de s'occuper de cette société qui est la nôtre en donnant un immense porte-voix à la démocratie participative et délibérative. La simulation est une version plausible, mais trop souvent peu mobilisée, de certaines parties de la vie commune. Mais rêvons un peu : et si ces habitudes participatives et délibératives pénétraient le tissu social, serions-nous en mesure de dire que la démocratie québécoise est plus solide?

En s'imprégnant d'une mission commune, soit de réellement accrocher – et non pas de *raccrocher* – les citoyen.ne.s au pouvoir politique populaire, chaque individu sort de la bulle péjiquiste pour devenir à son tour le porte-voix d'un monde démocratique différent, et d'ainsi répondre par l'affirmative à la question ci-dessus. Et ne vous détrompez pas : notre pouvoir collectif ne réside que dans la capacité de chacun.e de le porter le plus loin possible. Alors donnons le ton au rituel de fin d'été en créant en son sein un esprit solide et portant la capacité de rapatriement des citoyen.ne.s au centre de leur vie politique! Comme un [insérer un nom possiblement connu et pittoresque ici] l'a dit, « si vous ne vous occupez pas de la politique, c'est elle qui s'occupera de vous ». Que cette phrase brasse nos petites caboches et que le désir de notre liberté prenne le dessus! ☺

## RECRUTEMENT

Qui dit recrutement en chambre dit également recrutement à La Colline; à partir du 1<sup>er</sup> septembre, le journal accueillera les candidatures pour les postes vacants de journalistes, de photographes et de chef.fe de pupitre (ou, autrement dit, de responsable de la mise en page). Parlez-en autour de vous!

La Colline a désormais sa propre page Facebook, sur laquelle nous partagerons toutes sortes d'informations pertinentes afin d'alimenter les débats sur les projets de loi de la 68<sup>e</sup>.

Suivez-nous!

Qu'est-ce que La Colline pourrait bien vous proposer à lire, à voir? Transmettez-nous vos suggestions, on attend que ça!

### L'équipe de La Colline

Sara Côté-Vaillant  
Rédactrice en chef adjoint au contenu vidéo

Kateri Rivard  
Responsable de dossier

Catherine Maertens  
Responsable de dossier

Julie-Anne Perrault  
Journaliste vidéo

Jennifer Blackaller-Ruiz  
Journaliste vidéo

Nicolas Pilon  
Rédacteur en chef adjoint au contenu écrit

Léonardo Torosian  
Responsable de dossier

Charbel Abi-Saad  
Responsable de dossier

Nicolas Thiffault-Chouinard  
Chroniqueur

Clara Déry  
Rédactrice en chef



# Une quête

Nicolas Thiffault-Chouinard  
Chroniqueur

*Dans le paisible d'un jardin, un peu de vent, mais presque rien. Une réflexion remonte alors le cour du flot de mes idées, jusqu'à ma tête. Une réflexion sur les fondements du droit. Après quelques instants à observer un merle, perché sur un fil électrique, un constatation s'impose à moi: nous cherchons tous désespérément quelque chose.*

Peut-être, cependant, sommes-nous juste assez naïves et naïfs pour l'ignorer. Or, si nous sommes ici, c'est que nous cherchons quelque chose. Une raison, une cause, une idée peut-être. La jeunesse a donné à tout le monde une première mission, celle de trouver une raison d'être. Si certain.e.s escamotent cette pensée, d'autres trouvent une réponse satisfaisante et avancent. D'autres, toutefois, ne sont jamais satisfait.e.s et cette première épreuve sera leur unique quête. Donc, nous cherchons. Nous sommes des chercheuses et des chercheurs. Peu importe ce que l'on cherche, nous sommes uni.e.s par cette même volonté: trouver quelque chose.

Sur ce chemin, que nous empruntons ensemble, à l'écart, protégé par l'hiver glacial, je ne souhaite qu'une seule chose pour nous: que l'abstraction nous guide dans notre manière de réfléchir et d'imaginer.

*Petite parenthèse, voilà qui m'évoque ici, Schopenhauer qui, sans que j'en sois un exégète ou même un spécialiste, m'avait foudroyé dans l'Art d'avoir toujours raison. Loin d'en faire un guide, j'en ai fait un livre des poisons. Je m'y réfère pour déceler les pièges dans le discours de mes interlocutrices et interlocuteurs; pour déceler les failles dans mon propre discours. Une lecture de chevet pour tout insomniaque. Oh! Pardonnez mon étonnement, mais le merle vient de s'envoler. Bon, j'y retourne.*

**Pour réussir à voir les choses de manière très abstraite, il y a une arme de prédilection: le doute.**

Pour réussir à voir les choses de manière très abstraite, il y a une arme de prédilection. Le doute. L'abstraction nous permet, ainsi, de comprendre une idée. Ensuite, l'action nous permet de prouver la théorie derrière cette idée. La prouver ou la détruire, deux résultats qui ne devraient pas faire de différence. Ainsi à la farouche et chauvine paternité – ou maternité – des idées, j'oppose l'immensité de l'inconnu dont il ne faut jamais se méfier. Le courage d'avoir tort. Le courage de défendre une position, puis de reconnaître l'erreur et ensuite changer de camp. Il faut, pour cela, une certaine dose d'abnégation. Je comparerais cet effort à celui que ferait une personne qui marcherait seule dans le noir de la nuit avec, pour seul repère, la flamme d'une seule bougie, tout en cultivant

l'espoir de pouvoir tout éclairer. Clair comme le jour. Puissant comme le soleil.

Ainsi, j'avance avec toujours plus d'ambitions pour que ceux qui me méconnaissent me disent fou, car oui, la folie n'est pas étrangère à cette démarche. Et, tant il est vrai que je veux m'en éloigner pour la fin sordide qu'elle peut être, tant il est vrai aussi, paradoxalement, que j'en fait grand usage, de la folie, comme d'un moyen pour construire des idées.

Étrange manière d'aborder la réalité me direz-vous. Peut-être. En effet, douter autant n'a pas que des avantages. La folie, comme j'en fait état, n'est jamais bien loin du doute. Et je ne parle pas ici d'une douce folie, mais plutôt d'une folie dangereuse. Celle qui remet en question l'existence et vous entraîne dans une spirale de questions horribles. Il faut se garder de ce piège. Fatal.

Pour s'en prémunir et ainsi user du doute efficacement et sans danger, il y a la foi. Foi comme dans fides, la confiance. La confiance en quelque chose, la confiance en une idée, un idéal. Une foi propre à chacun.e. Ma foi repose sur une certaine idée de la beauté et sur un amour certain pour la connaissance. Elle s'illustre par ma

passion pour les mots et ma volonté d'éteindre des feux comme celui du mensonge ou de la souffrance. En un sens, ce sont là les fondements de mon droit. La force motrice qui fait battre mon coeur, la clef de voûte qui supporte tout l'édifice de ma pensée.

Mais, trêve de bavardage inutile; ma foi n'a que peu d'importance en ce moment. Aujourd'hui, je ne suis pas la législatrice, ou le législateur. Au mieux, je commente, j'observe, je critique et déverse mon âme en rivières de mots noirs sur une page de papier blanc. Rien de plus. En ce moment, c'est sur la foi de la Chambre qu'il faut compter. C'est une fiction, certes, mais les électeur.trice.s ont placé en vous tous leurs oeufs. Dans seulement deux paniers – peut-être qu'il en faudrait davantage, mais ici ce n'est pas le propos – reposent toutes les espérances, les volontés et les intérêts des électeurs.

Là se cachent les fondements du droit, dans le coeur et la tête de celles et ceux qui, armés du doute et de la foi, sont engagé.e.s dans une quête désintéressée de la vérité. L'âme de celles et ceux qui écrivent le droit explique, ultimement, le contenu de nos lois. Il faut en être conscient. Se connaître soi-même et arriver à douter sans se détruire, voilà ce que ce texte tente de vous dire, en fin de compte.

*Déjà, le soir tombe sur le jardin. Je vais allumer une bougie pour veiller encore. ☹*

## VIE ASSOCIATIVE

# Démystifier le rôle du conseil d'administration : entrevue avec Lady Africa Sheppard

Clara Déry  
Rédactrice en chef

L'Association québécoise des jeunes parlementaires (AQJP) est l'entreprise enregistrée qui permet la tenue annuelle du PJQ. Sa gestion passe par deux organes : le conseil exécutif (CE), que l'on connaît bien, et le conseil d'administration (CA) que l'on connaît, souvent, un peu mal. La Colline a posé quelques questions à sa présidente, Lady Africa Sheppard, afin d'éclaircir la chose.

**La Colline (LC) :** Comment décririez-vous le rôle du conseil d'administration, en cinq mots?

**Lady Africa Sheppard (LAS) :** Supervision, rigueur, argent, vision et ombre. Autrement dit, le day to day repose sur les épaules du conseil exécutif, alors que nous, on fait dans le stratégique, on pense pérennité. En ce sens, notre mandat, c'est de superviser de près le travail du CE, d'agir comme garde-fou, pour assurer un niveau de rigueur corporative et financière qui respecte les exigences d'une organisation légalement responsable. Vision, parce qu'on se charge de tout ce qui

concerne la durabilité de l'organisation à proprement parler : financement et comptabilité, archives, expansion et relations externes, avec d'autres parlements jeunesse à l'international, par exemple. Bref, tout pour s'assurer que tout soit fait comme du monde, toujours mieux, et que ça dure longtemps !

**LC :** Comment l'équipe administrative travaille-t-elle ?

**LAS :** Chaque membre se voit attribuer un ou plusieurs dossiers, qu'il ou elle est responsable de faire avancer le mieux possible, tout en rendant compte des développements au reste de l'équipe. On vise une amélioration constante de notre gestion : des outils de comptabilité plus performants aux modes de classement plus durables des archives, en passant par le renouvellement constant des stratégies et outils de financement, et on en passe !

**LC :** Quelles sont les problématiques principales auxquelles l'équipe administrative est confrontée ?

**LAS :** Les OSBL sont généralement soumis à une précarité semblable :

les organismes publics comme privés sont de plus en plus réticents à donner depuis quelques années, ce qui rend la collecte de fonds plus ardue. Conséquemment, on consacre beaucoup d'efforts, sans garantie que les retombées soient au rendez-vous. C'est *rough*. On ne réalise pas toujours à quel point c'est difficile jusqu'à ce qu'on décide de le faire soi-même ! Rien n'empêche que c'est crucial pour l'AQJP : les fonds récoltés sont directement injectés dans la réduction des frais de participation. Toutefois, il y a toutes sortes de frais qui ne cessent d'augmenter ; le contrat qui nous lie au Hilton, par exemple, est indexé à l'inflation, ce qui fait monter les frais d'environ 2000\$ par année !

**LC :** Un mot de la fin ?

**LAS :** Tout contact, idée de financement, toute énergie constructive qui peut se joindre aux efforts constants du CA est la bienvenue ! J'invite les gens à aller parler aux membres du CA, si ça les intéresse de savoir comment être utiles, ou même si ils ou elles considèrent s'impliquer l'année prochaine ! ☹



Pierrick Rouat  
Vice-président



Lady-Africa Sheppard  
Présidente



Dina Husseini  
Responsable des communications



Céline Gemmel  
Trésorière



Élianne Boucher  
Secrétaire



Camille Scheed  
Chargée au financement



Gabriel-Laurence Brook  
Représentant du comité exécutif



Ikhrum Mecheri  
Responsable des archives



Vincent Lacharité-Laframboise  
Représentant du comité exécutif

# Quel avenir pour la santé ?

Léonardo Torosian  
Responsable de dossier

Les systèmes de santé autour du monde sont basés sur le modèle appelé « curatif ». Le système curatif est basé sur « l'hospitalo-centrisme » et le verticalisme en santé. Tout est structuré autour de l'hôpital ainsi qu'autour des médecins, pourvu.e.s de tous les savoirs qui règnent au sommet de la pyramide. Les hôpitaux, eux, sont bâtis sur le modèle de l'hospitalisme. Tout se concentre autour des cliniques, et maintenant aussi des super-hôpitaux, qui s'occupent de l'urgentologie, des soins à court, moyen et long terme, et parfois même des soins palliatifs, ainsi que de la recherche scientifique et universitaire. Même si les hôpitaux grouillent de vie, ils sont souvent mal adaptés aux besoins réels de la population. Le projet de loi sur la santé durable du Ministre Pier-Luc Turcotte vise à recadrer les services offerts par le gouvernement pour cibler la prévention au lieu de s'attaquer exclusivement à la guérison, quand il est déjà trop tard pour bien d'entre nous.

Les hôpitaux aujourd'hui fournissent presque tous des services de soins de santé, mais il est alarmant de constater à quel point les services de prévention sont manquants ou sont sévèrement sous-financés. Nous avons tendance à penser que tout doit passer par les médecins spécialistes,

plus on s'étonne. Celui-ci reconnaît le droit de tout résident et de toute résidente à un accès équitable à une « santé durable ». La définition de « santé durable », comme énoncée par le porteur, ne se limite pas à la simple absence de maladies, mais englobe la capacité d'une personne de s'épanouir physiquement et mentalement tout au long de sa vie. La réforme couvrirait gratuitement une pléiade de services qui sont aujourd'hui inaccessibles pour une grande partie des résident.e.s, comme des psychologues, des ergothérapeutes, des nutritionnistes et des travailleur.euse.s sociaux. Dans la mesure où ce projet veut régler les problèmes de santé avant qu'ils n'apparaissent, c'est indiscutablement une bonne idée qui sauve des vies. De plus, la nouvellement créée Régie de l'assurance-santé durable du Québec offrirait des services gratuits pour toute condition envi-



*Même si les hôpitaux grouillent de vie, ils sont souvent mal adaptés aux besoins réels de la population.*

que plusieurs accusent ensuite d'être surpayé.e.s, quand ce qu'il manque, ce sont des accompagnatrices et des accompagnateurs, ainsi que des référent.e.s. Nous mettons le suivi protocolaire entre médecin et patient.e sur un piédestal, tandis que les patient.e.s demandent plus que jamais un suivi personnalisé. Le projet de loi suffira-t-il pour passer d'un hospitalo-centrisme à un système qui permet un suivi en temps réel ainsi qu'un suivi à distance ? Le développement de nos systèmes curatifs a mené à une structure rigide et une architecture administrative verticale, quand la tendance est à l'horizontalisation des services. En effet la notion de management transversal fleurit parmi les entreprises et les administrations.

Gardant tout cela en mémoire, que propose donc exactement le porteur du projet ? Plus on s'intéresse au projet de loi,

ronnementale, héréditaire, accidentelle ou urgente. Le porteur se réfère ici, pour ne citer que quelques exemples, aux accidents de la route, les accidents de travail ou aux crises cardiaques. Toutefois, il faudra remarquer qu'il y a bien des conditions qui tombent entre le lit et la table de nuit. Le porteur devra se demander comment gérer des maladies comme le cancer, qui ne sont parfois ni des conditions urgentes, ni totalement attribuables à des facteurs héréditaires, ni causées par l'environnement.

Les Québécois et les Québécoises seraient dans l'obligation d'utiliser les services de prévention pour rester couverts par le nouveau programme. Il est légitime de se demander ce qui se passera lorsque, conformément à la réforme, une patiente ou un patient se rendra compte que comme un service préventif dans le passé aurait permis d'éviter sa maladie, l'agent.e de prévention lui a retiré son accès gratuit aux services médicaux. Dans ce cas, cette personne devra payer la facture des soins médicaux qu'elle ou il a reçus.

Le nouveau système d'intervention paramédicale d'urgence et les coalitions communautaires de santé durable, instances qui seraient mises en place avec l'adoption du projet, sont sûrement des façons de désentraver le système de santé présentement embouteillé en instaurant des unités mobiles de soins avancés et en coordonnant localement les services préventifs, ayant l'avantage de

désengorger le système et de prévenir les admissions évitables dans les hôpitaux.

La santé ne serait-elle plus universelle ?

Une question morale s'impose : comment peut-on réconcilier le désir de fournir une couverture médicale complète et universelle, qui guérit et surtout qui sait pardonner les comportements néfastes, et le désir d'accentuer et de promouvoir la santé durable et préventive ? Comment le porteur peut-il restreindre l'accès aux services médicaux et hospitaliers sans brimer la Loi canadienne sur la santé ? Celle-ci a été renforcée par les accords qui ont mené à la mise sur pied du régime d'assurance-maladie du Québec en 1970, qui garantissent l'universalité des soins. La Loi canadienne sur la santé énonce cinq principes qui doivent être respectés par les provinces : la gestion doit rester publique, les services en santé doivent couvrir l'intégralité de la demande, les services doivent être accessibles, doivent être transférables entre provinces et doivent être universels. La réforme du porteur respecte ou bonifie les quatre premiers principes, mais le dernier principe est ignoré. Est-il moral de refuser un traitement, ou de facturer une somme qu'un patient ou qu'une patiente ne pourra pas payer ? Selon la réforme proposée, une personne souffrant d'un cancer aux poumons après avoir fumé pendant de longues années devra payer ses propres traitements. Considérant que le coût moyen des médicaments pour traiter le cancer se situe entre 10 000 \$ et 30 000 \$ par mois selon l'American Society of Clinical Oncology (ASCO), qui d'entre nous, pourrait se permettre telle dépense si cette réforme nous privait du droit, jusqu'aujourd'hui inaliénable et universel, d'être soigné.e ?

Bref, le projet de loi vise à moderniser et à rendre le système de santé québécois plus performant en désengorgeant les hôpitaux et en s'attaquant en amont aux habitudes et aux comportements des gens. La devise du porteur est sûrement « mieux vaut prévenir que guérir » ; c'est maintenant la tâche de la députation de déterminer à quel point l'accès aux services hospitaliers pourra être restreint pour pousser les gens à adopter de saines habitudes de vie. ☺



Source: <https://cusc.ca/questions/article>

# Fille ou garçon, à quoi bon faire la distinction?

Kateri Rivard  
Responsable de dossier

« C'est une fille »! Qui aurait pu croire que cette simple phrase puisse avoir un impact aussi grand dans la vie d'un.e enfant? Au moment même où elle ou il voit le jour, les stéréotypes de genre commencent déjà à faire leur place, peu à peu et très vicieusement, dans la vie du nouveau-né.

Qu'ils soient causés par l'éducation, la culture ou les traditions, il est impossible de nier que les stéréotypes de genre sont encore bien présents dans notre société, et ce, dès le plus jeune âge. On les voit dans les jouets donnés aux enfants ou même dans les attentes comportementales que les gens ont envers les enfants. Ceci empêche les enfants de se développer à leur façon et fait qu'elles et ils ont plutôt une évolution dictée par les stéréotypes genrés. Bref, le travail à faire est encore immense quant à l'égalité des sexes et l'utilisation de la pédagogie est certainement un choix judicieux pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes à cet enjeu.

## Sexe et genre

« On ne naît pas femme, on le devient » - Simone de Beauvoir

Déjà en 1949, Simone de Beauvoir nous initiait à la distinction entre le sexe biologique et le sexe social. On commençait aussi à comprendre à quel point l'entourage et l'éducation

d'un enfant avaient une grande influence sur son sexe social.

Le sexe est purement physique et génétique tandis que le genre correspond au sexe social, c'est-à-dire à la classification sociale et culturelle de la représentation des sexes à laquelle une personne s'identifie. D'ailleurs, le genre permet de comprendre comment se construisent les inégalités entre les personnes en pointant les différences qui sont socialement construites.

La distinction du sexe et du genre amène un enjeu scientifique et surtout politique en distinguant deux concepts aussi étroitement liés.

## Toutes les institutions pédagogiques seront touchées par cette réforme, du réseau préscolaire à l'université

### Un projet de loi

La ministre fut certainement inspirée par la pédagogie neutre lors de la rédaction de son projet de loi. La pédagogie neutre est une pratique de plus en plus répandue dans les pays scandinaves. Cette pédagogie ne fait aucune distinction entre les sexes et se veut un outil au service de la lutte contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité. En enlevant le plus grand nombre possible de stéréotypes, on s'assure de donner une chance égale à tous les enfants, peu importe leur sexe. En utilisant la pédagogie

neutre, la ministre souhaite enrayer les stéréotypes de genre qui créent de réelles inégalités entre les hommes et les femmes dès l'enfance.

De plus, certaines personnes ne se retrouvent pas dans le sexe que la société leur a attribué. C'est donc aussi pour remédier à ces problématiques que la ministre LaRoche-Francoeur nous présente son projet de loi ambitieux.

Le premier changement sera l'ajout de la mention du genre sur les papiers d'identité à partir de 18 ans. Il sera possible de la modifier à tout moment et sans frais. Ensuite, c'est la pédagogie qui sera utilisée dans ce projet pour mettre en branle le changement. En effet, une réforme majeure du système éducatif sera mise en place.

Toutes les institutions pédagogiques seront touchées par cette réforme, du réseau préscolaire à l'université, en passant par le Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ). Également, il est à noter que les intervenants et les intervenantes du milieu scolaire devront suivre une formation concernant les inégalités entre les sexes, les thématiques connexes aux genres et la linguistique non genrée. Un code linguistique non genré sera aussi créé et devra être respecté. Une nouvelle agence mettra en place ces mesures et s'assurera de la supervision de celles-ci. Bien entendu, cette liste de mesures n'est pas exhaustive, mais elle vous permet d'avoir une idée des outils utilisés pour remédier à la problématique. ☺

## ENTREVUE

# Entrevue avec la ministre

Kateri Rivard  
Responsable de dossier

Afin de nous en apprendre davantage sur son projet, la ministre a gentiment accepté de répondre aux questions de La Colline. Nous vous laissons donc sur un petit résumé de ses réponses qui vous donnera certainement envie d'en savoir plus.

**La Colline (LC):** Comment résumeriez-vous votre projet en quelques phrases?

**Coppélia LaRoche-Francoeur (CLF):** En résumé, le projet de loi assurera l'intégration de la pédagogie neutre dans les écoles afin de changer les valeurs inculquées aux citoyen.ne.s. On ne mentionnera plus le sexe et la mention du genre viendra progressivement dans le parcours scolaire de l'enfant. En arrêtant de toujours séparer les enfants en groupes gars/filles, on règlera du même coup des inégalités créées par cette séparation. Enfin, cette nouvelle approche permettra aux gens qui ne se reconnaissent pas dans le genre que la société leur attribue de décider ce qui leur convient.

**LC :** Comment pensez-vous que les gens réagiront à votre projet ?

**CLF :** Je crois que ce projet de loi fera beaucoup parler! Les concepts de sexe et de genre sont des concepts très intégrés dans notre société. En conséquence, sortir de ce modèle auquel nous sommes habitué.e.s fera certainement grincer les dents de quelques-un.e.s.

**LC:** Pourquoi croyez-vous qu'il est important d'impliquer le réseau scolaire dans la lutte pour l'égalité des sexes?

**CLF:** L'école est l'un des premiers endroits où les enfants sont socialisés, c'était donc pour moi le meilleur endroit à choisir pour démarrer le changement de mentalité. En utilisant le milieu scolaire comme voie pour opérer le changement, on touche le plus grand nombre de gens en passant par les enfants, les parents et les autres intervenant.e.s. L'utilisation du réseau scolaire permettra aussi de donner des cours pour expliquer ce qu'est le genre et pour expliquer pourquoi la réforme que je propose est nécessaire.

**LC:** En tant qu'entraîneuse dans le RSEQ, avez-vous été témoin d'injustices qui vous ont poussée à aller de l'avant avec votre projet de loi?

**CLF:** Je n'ai pas vu d'injustices en tant que tel dans le réseau. Par contre, en tant qu'entraîneuse d'équipe de basketball mixte, j'ai vu que les filles pou-

vaient aussi bien réussir que les garçons dans les équipes mixtes. De plus, dans le même esprit que le projet de loi, il faut cesser de diviser les gens en fonction de leur sexe; les équipes sportives sont un endroit où il est possible de cesser cette division. ☺



# Une réforme d'envergure pour le travail du sexe

Charbel Abi-Saad  
Responsable de dossier

Alors que certain.e.s voient dans la question de la décriminalisation du travail du sexe un débat moral de valeurs, d'autres postulent qu'un changement est nécessaire, considérant le modèle actuel comme plaçant les travailleurs et les travailleuses du sexe (TDS) dans une situation de vulnérabilité. La plus vaste étude menée sur le travail du sexe au Canada révèle que 24 % des TDS ont déclaré avoir déjà été attaqué.e.s et 19 % qu'on les avait déjà forcé.e.s ou déjà tenté de les forcer à avoir des relations sexuelles non désirées. Cette étude identifie parmi les problèmes à l'origine de ces statistiques « le droit punitif [criminalisation] et les attitudes [stéréotypes] à l'égard de ce métier ».

Le ministre Simon Poirier propose dans son projet de loi sur le travail du sexe une solution à un problème à deux volets, d'abord, afin de « retirer l'exploitation du corps de la sphère privée, autrement dit pour que le contrôle du corps humain soit soustrait aux impératifs économiques » et ensuite pour « que l'on puisse garantir des conditions de travail saines et sécuritaires aux TDS ».

les deux parties consentantes avant toute prestation de service à caractère sexuel. De surcroît, une clause prévoit qu'à n'importe quel moment, le ou la fonctionnaire peut retirer son consentement. Une clause similaire a été mise en place dans le cadre de la réforme néerlandaise du travail du sexe. 90% des TDS néerlandais.e.s ont affirmé dans une large enquête se sentir plus protégé.e.s légalement suite à cette réforme.

## Pornographie et éducation sexuelle

Le projet de loi met en place la Plateforme Nationale de Diffusion de Matériel Pornographique, qui est gratuite d'accès. Cette plateforme est réglementée et certaines balises sont établies dans le but de diminuer la violence, la propagation d'idées racistes et d'améliorer la sensibilisation quant à l'usage d'un préservatif et quant au consentement. L'APMP, qui gèrerait la Plateforme, aurait également pour mandat de créer du contenu audiovisuel éducatif. Le projet de loi élabore différentes mesures en matière d'éducation se rapportant à la santé sexuelle et à la pornographie. Un cours de sensibilisation serait implanté et le cours serait introduit graduellement dans le cursus académique des étudiant.e.s du secondaire.

## Des enjeux variés

Le ministre Poirier estime qu'il y a dans le projet au moins deux questions contentieuses qui risquent d'alimenter le débat :

- Le projet atteint-il l'objectif de réduire la prostitution illégale, impliquant souvent un ou une proxénète ? À cette question s'ajoute l'aspect pragmatique de l'efficacité de mesures de décriminalisation ou de légalisation de la prostitution au travers d'expériences de pays comme la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas ;

- Est-ce que le travail du sexe est un travail comme les autres ou est-ce de l'exploitation ? Est-il du rôle de l'État de définir ce qui constitue *un travail comme les autres* ?

Ce qui est certain pour le ministre, c'est que le projet de loi ne s'attaque non pas seulement à des questions philosophiques, mais propose également des solutions concrètes à un problème concret.

Ce projet de loi se veut prometteur, mélangeant sensibilité envers le statut de vulnérabilité de beaucoup de TDS et une approche consciente des risques d'une mauvaise sensibilisation à la vie sexuelle, en proposant des cours d'éducation

*Est-ce que le travail du sexe est un travail comme les autres, ou est-ce de l'exploitation ?*

*Est-il du rôle de l'État de définir ce qui constitue un travail comme les autres ?*

Le problème actuel, explique le ministre, se situe au niveau des conditions d'exercice, de la précarité et de la criminalité associés à l'industrie du travail du sexe. Les TDS n'ont parfois pas la liberté de choisir leurs pratiques ou même leurs clients, tant en raison de proxénètes que de la dynamique capitaliste de recherche de profit.

## Création de sociétés d'État

Le projet introduit la Société des Travailleur.euse.s du Sexe (STS), une société d'État détenant le monopole en matière de travail du sexe, qui administrerait les Centres Nationaux de Travail du Sexe (CNTS) et agirait comme employeur pour les TDS. L'Agence de Production de Matériel Pornographique (APMP) est aussi créée et agirait, similairement à la STS, comme employeur pour les actrices et acteurs pornographiques au Québec. L'APMP détiendrait également un monopole, cette fois, en matière de production de contenu pornographique. Fait intéressant: est exclue de ce monopole la diffusion de contenu pornographique, qui reste inchangée. Le racolage et le proxénétisme, édicte le projet de loi, demeurent illégaux.

Les Centres Nationaux de Travail du Sexe sont les seuls lieux où le travail du sexe serait légal et ceux-ci seraient dotés d'une équipe de soutien et d'expert.e.s en intervention. Leur localisation ainsi que leurs standards d'hygiène seraient contrôlés.

## Normes du travail

Fait intéressant, les actrices et acteurs pornographiques et les TDS œuvrant déjà sous le présent système se verraient accorder une priorité d'embauche. Le travail du sexe serait normalisé, sur le plan des normes du travail, avec le cadre qui régit actuellement le personnel de la fonction publique ; le projet accorderait le statut de fonctionnaire aux TDS comme aux actrices et acteurs pornographiques. Au niveau de la paie, le travail du sexe serait réglementé selon un mode de calcul mixte, un hybride entre salaire horaire et tarif additionnel proportionnel aux services offerts. Ces fonctionnaires nouvellement embauché.e.s devraient également se soumettre à un test de dépistage des ITSS chaque mois.

Sur la question du consentement, aucune chance n'est prise. Le projet précise qu'un contrat détaillant les actes sexuels devrait être signé par

## Formation académique

La dernière section vise notamment à déstigmatiser le métier de TDS et ceux liés à l'industrie pornographique en reconnaissant au personnel de la STS et de l'APMP le droit de suivre une formation académique parallèlement à leur travail. Le cas échéant, le projet prévoit un remboursement de 50% des frais de scolarité de l'étudiant.e fonctionnaire. Cette section contribuera à alimenter un débat de principe, avec deux dispositions rendant très alléchante l'idée de pouvoir œuvrer dans l'industrie, surtout pour une clientèle étudiante plus jeune et influençable.

sexuelle graduels et uniformes au niveau de la province. Le ministre aura la tâche importante de bien définir le projet de loi, qui, en raison de sa large approche, devra se cadrer sous quelques thèmes bien circonscrits, pour éviter que le débat ne se multiplie dans des avenues distinctes aux questions que soulève l'esprit du projet de loi.

Ceci étant dit, notons que le projet de loi est en toujours en cours d'élaboration et qu'il est donc toujours sujet à des changements. ☹



# Autosuffisance ou souveraineté alimentaire ?

Catherine Maertens  
Responsable de dossier

La ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'attaque à un enjeu de taille en présentant un projet de loi qui donnerait aux Québécois et aux Québécoises les moyens de n'atteindre rien de moins que l'autosuffisance alimentaire. Ambitieux, utopique, révolutionnaire, me direz-vous ? Là est le défi de la ministre Mankour: convaincre la députation que ce changement radical de la politique économique et agricole du Québec est nécessaire à sa pérennité, voire à son émancipation.

## Sécurité, autosuffisance et souveraineté alimentaires

Je décèle trois concepts phares dans le projet de loi qui méritent d'être approfondis. Les deux premiers, soit la sécurité et l'autosuffisance alimentaires, sont explicitement détaillés par le législateur, mais doivent être replacés dans le contexte international afin de saisir leur portée. Quoiqu'absent du cadre législatif, le troisième concept, soit la souveraineté alimentaire, se rapproche davantage, selon moi, de la volonté ministérielle au cœur du projet de loi. Je m'explique.

La *sécurité alimentaire* fait référence à l'accessibilité physique comme économique de l'ensemble d'une population donnée à une nourriture en quantité suffisante, saine et nutritive. Souvent mobilisée dans une perspective quantitative plutôt que qualitative, la notion de sécurité alimentaire priorise l'analyse des flux économiques des denrées alimentaires, sans chercher à comprendre les causes structurelles à l'origine de la faim. C'est donc sous l'égide de la sécurité alimentaire que les multinationales cherchent à justifier la nécessité de produire davantage en s'appropriant toujours plus de terres et de ressources.

L'*autosuffisance alimentaire* se comprend comme la capacité d'un État à couvrir les besoins alimentaires de la population résidant sur son ter-

mettant de rémunérer à sa juste valeur le travail de tous les acteurs de la chaîne de production. En achetant des « aliments du Québec », les citoyen.ne.s pourraient avoir la certitude que la nourriture qui se retrouve dans leur assiette correspond aux normes fixées par l'État en matière de respect des conditions de travail décentes et de la biodiversité.

Embrasser la souveraineté alimentaire c'est oser défier la logique libre-échangiste et expansionniste qui domine l'industrie agroalimentaire afin de rétablir un lien sain entre ce que nous mangeons et ce que nous sommes.

C'est en ce sens que se traduit, à mon humble avis, l'intention de la ministre Mankour. Reste à voir si le projet de loi présenté prochainement à la députation aura les moyens de ses ambitions.

## Activisme et souveraineté alimentaire

C'est au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 que le concept de souveraineté alimentaire fut discuté pour la première fois sur la scène internationale. Plusieurs acteurs de la société civile, tels que la Via Campesina, regroupant des travailleur.es agricoles, des pêcheur.es et des petits producteur.trices paysans et autochtones, ont dénoncé les conséquences de la mondialisation de l'industrie agroalimentaire sur leur qualité de vie et sur l'économie de leurs communautés.

Un réseau semblable a été créé en sol québécois lorsque 42 groupes communautaires ont rédigé la *Déclaration de Montréal pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire* (2007). Ils ont déposé le document à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, qui l'avait consulté



le café, le thé, les épices, le sucre et les produits marins représentant 72 % de la valeur des importations bioalimentaires.

Même si le projet de loi prévoit des investissements dans le domaine de la recherche pour reproduire en serres ce que nous importons actuellement, il va sans dire que les habitudes alimentaires des Québécois.es seront bouleversées. La variété

*Embrasser la souveraineté alimentaire, c'est oser défier la logique libre-échangiste et expansionniste qui domine l'industrie agroalimentaire afin de rétablir un lien sain entre ce que nous mangeons et ce que nous sommes.*

ritoire exclusivement par sa production agricole nationale. L'innovation nutritionnelle, environnementale et technologique sur laquelle mise le projet de loi s'inscrit en conformité avec la volonté d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Toutefois, cette notion n'arrive pas à résumer l'ampleur de la

avant de produire le Rapport Pronovost. Suite au peu de retombées du Rapport et au manque d'audace du gouvernement, le mouvement s'est fait plus discret au cours des dernières années.

Ainsi, la souveraineté alimentaire semble être un idéal social, environnemental, voire moral. Mais concrètement, à quoi devons-nous renoncer, individuellement et collectivement, pour nous en approcher ? Est-ce même dans l'ordre du possible ?

## « Reality check »

Selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), le tiers des aliments consommés proviennent des fermes d'ici, tandis que 53 % des achats alimentaires découlent des activités des producteurs ou des transformateurs locaux. La direction de la recherche et des politiques agricoles de l'UPA a estimé en 2010 que le degré d'autonomie alimentaire du Québec se situe autour de 33 % : l'autosuffisance alimentaire semble donc encore lointaine.

La dernière édition du bottin statistique de l'alimentation révèle que les importations bioalimentaires du Québec s'élevaient à 6.6 milliards de dollars en 2014. Le projet de loi propose de les couper, notamment par le biais de taxes douanières incroyablement élevées. Les principaux aliments qui disparaîtront de nos épiceries sont les boissons alcoolisées, les fruits, les légumes, le cacao,

de notre régime alimentaire sera inévitablement réduite. Il est logique de supposer que les restaurateur.trice.s et l'industrie du tourisme en souffriront également. Pensez-y: c'est le dynamisme économique du Québec en entier qui sera affecté. Si la tendance se maintient, nous nous priverions de 7 milliards de dollars de revenus annuels issus des exportations alimentaires (toujours selon le bottin statistique 2015).

La qualité de nos relations internationales, souvent consolidées par les accords commerciaux, serait ébranlée. Nos voisins américains seraient d'ailleurs les premiers à ressentir les conséquences économiques de cette politique. Si nous tentons de rester cohérents avec le principe du projet de loi qui préconise la création de circuits alimentaires courts ; comment justifier le maintien des échanges commerciaux avec les provinces de l'Ouest canadien qui sont beaucoup plus éloignées que certains États américains comme le Vermont ? Sanctions économiques, isolement diplomatique, répression militaire : qui sait ce que réservent les gouvernements étrangers à un pays qui se retire brusquement et unilatéralement des accords commerciaux pourtant régis par le droit international ?

Les Québécois et les Québécoises ont tout à gagner en misant sur la souveraineté alimentaire, mais également tout à perdre si ce projet de loi, pour le moins audacieux, est adopté. Le débat en Chambre risque d'être mouvementé, mais ô combien intéressant ! ☺



Source: <http://associationbarrage.pagesperso-orange.fr/images/transport.jpg>

réforme agricole qui sera proposée en Chambre.

La *souveraineté alimentaire* représente le droit fondamental des peuples de définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires. L'État est responsable de concevoir un cadre législatif en mesure de soutenir une production alimentaire locale, durable et écoresponsable. La création de circuits alimentaires courts réduit les intermédiaires entre les producteur.e.s et les consommateur.trice.s,